



Titre d'une oeuvre de l'esprit

Par **diane**, le **24/03/2009** à **12:03**

Bonjour,
je voulais savoir si une chaîne de télé diffusant un documentaire qui reprend le titre d'un livre (de type documentaire également) sans autorisation, par négligence ou malveillance, est condamnable ou non ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Biolay**, le **26/03/2009** à **16:10**

Madame,
Le titre d'un livre est protégé comme l'oeuvre elle-même s'il est original. En conséquence l'action en contrefaçon est envisageable si cette condition est remplie et si l'ouvrage en question n'est pas tombé dans le domaine public (plus de 70 ans après la mort de l'auteur).